

Cependant ces quelques faiblesses ne peuvent pas être mises en balance avec les mérites éminents de cette grammaire. On accueillera avec reconnaissance la parution de ce nouvel instrument de travail, très attendu de tous ceux qui s'intéressent au sudarabique épigraphique.

Christian ROBIN  
(C.N.R.S., Aix-en-Provence)

Jabbour ABDEL-NOUR, *Mu'ğam 'Abd al-Nūr al-Mufaṣṣal* — Dictionnaire arabe-français.  
Beyrouth, Dār al-'ilm li-l-malāyīn, 1983. 2 vol. 24 × 17 cm., 2032 p.

M. Jabbour Abdel-Nour n'est pas un nouveau venu dans le domaine de la lexicographie arabe. On lui doit déjà *al-Manhal*, dictionnaire français-arabe, Beyrouth, 1970, publié en collaboration avec S. Idriss et dont notre collègue A. Mérad a fait un compte rendu dans *Arabica*<sup>(1)</sup>. L'auteur bénéficie d'une ample culture arabo-française et, connaissant de l'intérieur ces deux cultures, il a réussi à nous donner un monument d'un mérite et d'une valeur inestimables. Tous ceux qui ont touché à la lexicographie arabe, de près ou de loin, savent parfaitement que cet éloge n'est pas dithyrambique. Pour mener à bien un ouvrage d'une telle envergure, il faut beaucoup de science, mais aussi beaucoup de ténacité et d'abnégation. C'est un travail de bénédiction.

D'un maniement facile, ce dictionnaire a une présentation très élégante. Chaque page est divisée en trois colonnes où les rubriques arabe et française, bien aérées, se correspondent avec clarté. Les termes arabes sont entièrement vocalisés.

A ces qualités matérielles appréciables, il faut ajouter un grand soin dans la définition-traduction des vocables et dans l'analyse de leurs nuances exprimées à travers des exemples courts et précis. Les sondages sur le lexique ancien ne nous ont pas permis une seule fois de prendre l'auteur en défaut. C'est vraiment un dictionnaire complet. En ce qui concerne le vocabulaire moderne, on ne peut pas en dire autant. Mais il faut être un esprit chagrin pour en incriminer l'auteur plutôt que l'état de la langue et surtout l'état de la technique arabe.

Ces mérites accumulés ne doivent pas faire oublier la dette de l'auteur envers les pionniers et les prédecesseurs immédiats. Dans son introduction, J. Abdel-Nour le reconnaît bien volontiers. D'autre part, par ses qualités intellectuelles irréprochables, ce dictionnaire fournit sans le vouloir une condamnation, à notre avis définitive, de l'ordre strictement alphabétique dans les dictionnaires arabes. Cet ordre est, à première vue, une idée certainement séduisante. Mais, sur le terrain de la réalisation, l'ordre alphabétique de tous les vocables arabes présente beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. En effet, la confection de tout dictionnaire repose sur une convention tacite : la nécessité d'un certain niveau de connaissances morphologiques chez le

<sup>(1)</sup> T. XX (1973), pp. 108-109. Ce compte rendu est en général très judicieux. Il faut cependant y relever un malentendu : M. Abdel-Nour n'a jamais cité un nom propre dans le *Manhal*. Tous ceux qui figurent dans ce dictionnaire linguistique

y sont uniquement en tant que noms communs qui désignent des objets concrets, du tissu (damas), du papier-Jésus, du vin (Bordeaux), etc. Du coup, la correspondance Jésus-<sup>c</sup>Isā n'a plus sa justification.

lecteur. Trouve-t-on dans un dictionnaire français les rubriques *ira* (aller), *vint* (venir), *meurt* (mourir), etc.? Transposées à l'arabe, les choses ne sont pas, il est vrai, aussi simples. Le système de dérivation dans la langue arabe est en effet très développé. Mais ce développement n'est pas toujours anarchique. Il obéit même souvent à des règles précises. Pourquoi donc priver le lecteur de connaître sous une même racine les différentes formes participant à la même acception sémantique, dans leurs différentes nuances? Cela lui aurait d'abord fourni une satisfaction intellectuelle unique et globale : reconnaître, à travers les multiples variations, l'idée générale soutenue par les consonnes radicales. Cela aurait ensuite évité à l'auteur du Dictionnaire l'accusation d'incohérence : pourquoi, par exemple, ne pas classer les pluriels internes si nombreux et souvent si difficiles de tous les substantifs et classer quand même *qudāmā*, pluriel de *qadīm*? Pourquoi le *māṣdar inširāḥ* est-il donné et pas le *māṣdar inširāḡ*? Pourquoi le *māṣdar ṣila* et pas l'impératif *ṣil* ni l'inaccompli *yāṣil* de la même racine *waṣal*? On pourrait indéfiniment allonger cette liste. De plus, être obligé de reproduire dans leur ordre alphabétique tous les *māṣdars* des verbes trilitères et d'en donner la même traduction, quelle dispersion et quel gâchis!

Tous ces exemples, et bien d'autres, montrent à l'évidence qu'il faudrait revenir à la logique structurelle de la langue arabe. Que certaines formes, conventionnellement difficiles à reconnaître ou à classement douteux, soient mentionnées dans l'ordre alphabétique avec un renvoi à la racine (comme le fait le *Bailly*, dictionnaire grec-français), cela sera toujours utile et même nécessaire. Mais il ne faut pas sacrifier, tête baissée, à une mode forcément passagère. L'insuccès regrettable du *Larousse arabe* composé par M. Halil al-Ǧurr n'est certainement pas dû à quelque défaillance de son auteur, mais bien, croyons-nous, à son classement alphabétique. En revanche, le *Kasimirski* poursuit depuis plus d'un siècle une carrière brillante, malgré, ou plutôt à cause de, son classement « traditionnel ». Le dictionnaire *Abdel-Nour*, qui est loin d'être inférieur au *Kasimirski* ou au *Lane*, mérite une édition princeps classée selon les normes arabes. Il trouvera ainsi et pour longtemps sa place et son rang parmi les grands dictionnaires.

Note : Signalons que ce dictionnaire *Mufaṣṣal*, thésaurus, connaît deux ou trois éditions graduellement abrégées par le même auteur chez le même éditeur : *al-Hadīt*, moderne, *al-Waḡīz*, épitomé, etc.

Wahib ATALLAH  
(Université de Nancy II)

**Mūsā AL-AHMADĪ, Mu'ğam al-af'āl al-muta'addiya bi-harf.** Beyrouth, Dār al-'ilm li-l-malāyin, 1979. 17 × 24 cm., 448 p.

Le travail accompli par M. Mūsā al-Ahmadī vise « les verbes transitifs indirects » en arabe classique, ou, si l'on veut, « les verbes avec régime indirect ». C'est une tâche considérable à laquelle s'est attelé l'auteur et qui a consisté, selon ses propres termes, à compulsé plusieurs dictionnaires anciens pour en extraire les verbes couramment usités, décrire les emplois prépositionnels de ces verbes et montrer les différences sémantiques qui en découlent. Le résultat de ce travail hautement méritoire a été un lexique unilingue de 1785 entrées, où sont traités aussi